

Recyclage annuel pour ambulancier ATNUP - La manutention



Public

Etre ambulancier

Prérequis

Avoir le certificat de réussite de la formation TMS

Objectifs

L'ambulancier relevant du transport médico-sanitaire assure la prise en charge et le transport de différents types de patient dans le cadre d'une hospitalisation, d'une sortie d'hospitalisation, d'un transfert ou encore d'une consultation. L'ambulancier a l'obligation de veiller au bon état de fonctionnement de son véhicule et des instruments ainsi qu'à son conditionnement complet et correct. En cas d'urgence, l'ambulancier relevant du transport médico-sanitaire doit pouvoir assurer les premiers secours, appeler le CS 100/112 et surveiller les victimes dans l'attente des secours spécialisés.

14 MAI 2019. - Arrêté royal relatif à la profession d'ambulancier de transport non urgent de patients :

2° entretenir et mettre à jour ses connaissances et compétences professionnelles par une formation continue, au moins 8 heures par an, afin de maintenir un exercice de la profession d'un niveau de qualité optimal. La formation continue visée ci-dessus doit consister en des études personnelles et en la participation à des activités de formation.

Informations pratiques

> Droit d'inscription

✔ Cette formation est agréée "chèques formation".

> Certificat - Attestation

Attestation de participation

> Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>)

> Reconnaissance

Le programme de recyclage ATNUP est modifié chaque année et conforme à l'AR du 14 mai 2019 :

- Actualisation en actes vitaux

- Actualisation et pratique réflexive en transport non urgent de patients.

Attestation de recyclage ATNUP (à conserver par l'intéressé(e) dans son portfolio professionnel, conformément à la loi du 22/04/2019 relative à la pratique de qualité dans les soins santé.)

Recyclage annuel pour ambulancier ATNUP - La manutention - Le mardi 15 octobre 2024, Liège

Renseignements

Tel. 04/229.84.60

€ 60,00 € ou 4 Chèques-Formation

 **Dates de formation**
Le mardi 15 octobre 2024

Horaire
De 18h à 22h

 **Site de Liège Château Massart**

Rue du Château Massart, 70
4000 Liège
Belgique

inscription-Chateau-Massart@centreifapme.be

[04/229.84.60](tel:042298460)

Formateur

Arnaud PIROTTE

Recyclage annuel pour ambulancier ATNUP - La manutention - Le jeudi 14 novembre 2024, Liège

Renseignements

04/229.84.60

€ 60,00 € ou 4 Chèques-Formation

 **Dates de formation**
Le jeudi 14 novembre 2024

Horaire
De 18h à 22h

 **Site de Liège Château Massart**

Rue du Château Massart, 70
4000 Liège
Belgique

inscription-Chateau-Massart@centreifapme.be

[04/229.84.60](tel:042298460)


Formateur
Arnaud PIROTTE

Recyclage annuel pour ambulancier ATNUP - La manutention - Le lundi 17 juin 2024, Liège

Renseignements

04/229.84.60

€ 60,00 € ou 4 Chèques-Formation

 **Dates de formation**
Le lundi 17 juin 2024

Horaire
De 18h à 22h

 **Site de Liège Château Massart**

Rue du Château Massart, 70
4000 Liège
Belgique

inscription-Chateau-Massart@centreifapme.be

[04/229.84.60](tel:042298460)

Formateur
Arnaud PIROTTE

Recyclage annuel pour ambulancier ATNUP - La manutention - Le jeudi 12 décembre 2024, Liège

Renseignements

04/229.84.60

€ 60,00 € ou 4 Chèques-Formation

 **Dates de formation**
Le jeudi 12 décembre 2024

Horaire
De 18h à 22h

 **Site de Liège Château Massart**

Rue du Château Massart, 70
4000 Liège
Belgique

inscription-Chateau-Massart@centreifapme.be

[04/229.84.60](tel:042298460)

Formateur
Mariève Gérard